

Communiqué de presse – Juillet 2018

Fontainebleau, mardi 10 juillet 2018

Une belle synergie autour du Pays de Fontainebleau pour la Charte : « Propreté forêt et lisière »

Dès juin 2017, le Pays de Fontainebleau s'est emparé du problème récurrent des dépôts sauvages s'étendant sur l'ensemble du territoire : un groupe de travail Forêt propre a été initié regroupant tous les acteurs impliqués.

La dégradation de la propreté en forêt a conduit Pascal Gouhoury, Président du Pays de Fontainebleau et Marie-Charlotte Nouhau, 2^{ème} Vice-présidente en charge de l'environnement et développement durable à coordonner une démarche collective avec tous les partenaires concernés. La lutte contre les déchets est devenue impérative pour assurer le respect de ce site naturel remarquable. Cette démarche fait suite à la publication du cahier noir (document qui dresse le bilan sur l'accroissement des dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau) de l'association les Amis de la Forêt de Fontainebleau. La mobilisation contre les dépôts sauvages a été élargie aux lisières des 26 communes de notre territoire formant l'écrin de la forêt domaniale. Les axes de travail sont : la prévention, la communication, le repérage, la collecte des déchets, la lutte contre les infractions et la répression envers les contrevenants. Cette charte a été votée à l'unanimité du conseil communautaire en mars dernier.

La signature officelle est organisée ce jeudi 12 juillet à 17h30 au centre écotourisme de Franchard par : Le Pays de Fontainebleau, Les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, Le SMICTOM de la région de Fontainebleau, Le SMITOM Lombric, La réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir (La Fédération Française de Randonnée Seine-et-Marne, l'ASSociation des Arracheurs BÉnévoles de Plantes Invasives, le COmité de défense des Sites et ROChers d'escalade, les sylvains randonneurs, les amis du château de Fontainebleau).

Chacun des signataires s'engage à apporter, au regard de ses moyens et de ses compétences, sa contribution à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière, en particulier contre les dépôts sauvages, et à coordonner les actions.

Les objectifs principaux de la charte sont de réduire d'ici 3 ans de façon significative le volume de déchets et détritrus à collecter, de définir les voies et moyens pour atteindre cet objectif et de veiller à ce que les déchets et détritrus déposés en forêt soient collectés et traités dans les meilleurs délais au meilleur coût.

Contact presse :

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Sandrine Nepveu de Villemarceau : 06 45 93 70 99 – communication@pays-fontainebleau.fr

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est composée des 26 communes suivantes, représentant près de 70 000 administrés : Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-seine.